

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement



# LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Octobre 2016

## ACTUALITÉS

- La Collecte des déchets ménagers change à partir du 6 février 2017 ! 3
- Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) 4
- Plantons le paysage, 1 000 arbres pour le climat 6

## DOSSIERS

- Le Jeu de Paume : un équipement multifonctionnel 7
- Agglopolys, un territoire où entreprendre 8
- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? 10
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne 11
- Amélioration de l'habitat 12
- Avec Agglopolys, je me déplace à vélo et à pied ! 13
- Azalys, une offre de transport complète 14
- La collecte des déchets : ordures ménagères, déchetteries, collecte sélective 17
- N'abandonnez plus votre véhicule hors d'usage 19
- La Fourrière animale 20
- Les bibliothèques de Blois/Agglopolys : un accès gratuit 21
- Les piscines d'Agglopolys 22
- Le crématorium du Val de Loire 23

## La collecte des déchets ménagers change à partir du 6 février 2017 !

*Le constat est simple : les comportements évoluent, la production de déchets ménagers diminue et le tri progresse. Pour s'adapter à ces changements et faire face au coût de traitement des déchets toujours plus élevé, la Communauté d'agglomération de Blois a souhaité revoir en profondeur l'organisation de la collecte des déchets ménagers dont elle a la charge.*

### Ce qui change à partir du 6 février 2017

#### La fréquence de collecte

La quantité de déchets ménagers diminue progressivement. Dans les secteurs collectés deux fois par semaine, le taux de remplissage des bacs est très faible lors de la 2e tournée. Et quand ils sont présentés, ils sont rarement pleins.

Réduire la fréquence de collecte était une évidence :

- Les secteurs qui étaient collectés 3 fois par semaine ne le seront plus que 2 fois.
- Les secteurs qui étaient collectés 2 fois par semaine ne le seront plus qu'1 fois.
- Pas de changement pour les secteurs qui étaient collectés 1 fois.

Cette réduction de fréquence vise aussi un double objectif encore plus durable : réduire notre production de déchets et inciter à pratiquer le tri des déchets ! Pour cela, Agglopolys poursuit sa politique de densification des Points Tri : 262 sont déjà répartis sur tout le territoire.

#### Le jour de collecte

Les circuits de collecte ont été complètement redéfinis. Aussi, votre/vos jours de collecte va/vont changer à compter du 6 février 2017.

#### Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées, sur tout le territoire, d'une journée jusqu'au samedi inclus.

### Le financement de la gestion des déchets

#### Vous avez dit TEOM ?

La TEOM, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est un impôt local, basé sur le foncier bâti.

Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement. Elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits par le ménage.

La TEOM ne finance pas exclusivement la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, mais toute la gestion des déchets (Cf. schéma en bas de page).

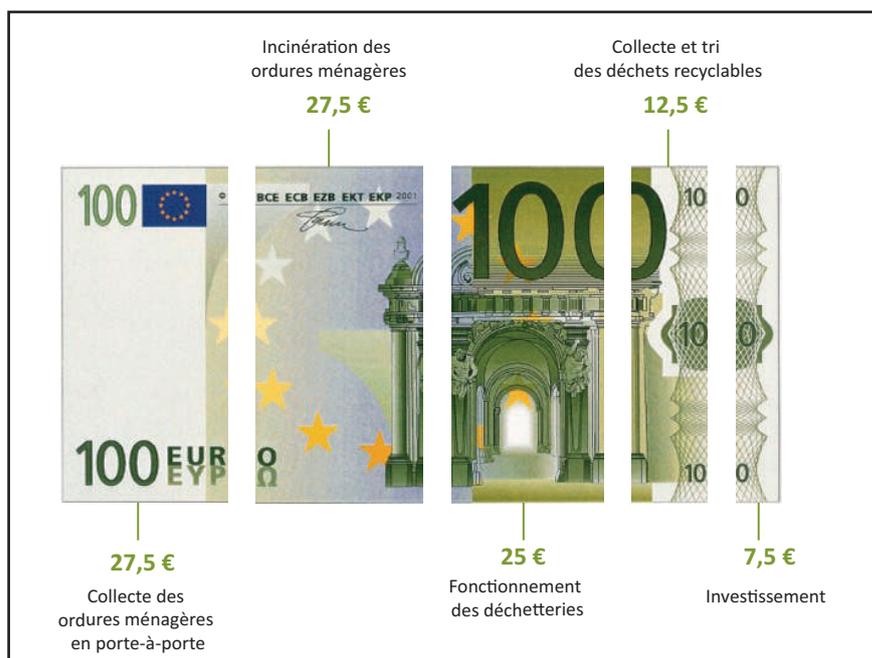
#### Vers un taux unique

Le changement s'accompagne d'une évolution du taux de TEOM. Aujourd'hui, ils sont variables d'une commune d'Agglopolys à une autre. L'objectif est d'atteindre un taux unique pour tous de 10,67 %. Cette convergence des taux de taxe est prévue sur 2 ans (2017 et 2018).

Concrètement, la taxe diminue pour 76 % des habitants d'Agglopolys. Elle augmente de 8 % pour 24 % d'entre eux (sur deux ans).

Un guide complet sera envoyé à tous les habitants d'Agglopolys courant janvier 2017.

Pour toute question, contactez le service collecte des déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.



## Jours de collecte des déchets ménagers

Ces jours de collecte sont soumis à d'éventuels ajustements à la marge (quelques rues proches d'une commune attenante seulement peuvent être concernées).

• Averdon	Jeudi	• Monteaux	Vendredi
• Candé-sur-Beuvron	Lundi	• Monthou-sur-Bièvre	Lundi
• Cellettes	Lundi	• Onzain	Vendredi
• Chailles	Lundi	• Orchaise	Mardi
• Chambon-sur-Cisse	Vendredi	• Rilly-sur-Loire	Vendredi
• Champigny-en-Beauce	Jeudi	• Saint-Bohaire	Mardi
• Chaumont-sur-Loire	Vendredi	• Saint-Cyr-du-Gault	Mardi
• Cheverny	Jeudi	• Saint-Denis-sur-Loire	Mardi
• Chitenay	Lundi	• Saint-Etienne-des-Guérets	Mardi
• Chouzy-sur-Cisse	Vendredi	• Saint-Gervais-la-Forêt	Lundi
• Cormeray	Jeudi	• Saint-Lubin-en-Vergonnois	Mardi
• Coulanges	Vendredi	• Saint-Sulpice-de-Pommeray	Mardi
• Cour-Cheverny	Jeudi	• Sambin	Lundi
• Fossé	Jeudi	• Santenay	Mardi
• Françay	Mardi	• Seillac	Vendredi
• Herbault	Mardi	• Seur	Lundi
• La Chapelle-Vendômoise	Jeudi	• Veuves	Vendredi
• La Chaussée Saint-Victor	Mardi	• Valaire	Lundi
• Lancôme	Mardi	• Villebarou	Jeudi
• Les Montils	Lundi	• Villefrancoeur	Jeudi
• Marolles	Jeudi	• Villerbon	Mardi
• Ménars	Mardi	• Vineuil	Mercredi
• Mesland	Vendredi		
• Molineuf	Mardi		

## Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

*POS, PLU, carte communale, règlement national d'urbanisme... Vous pouvez oublier ces termes ! Dorénavant, on parle de PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal.*

*Ce document d'urbanisme et de planification, jusqu'alors élaboré par les communes, est désormais élaboré par les intercommunalités, conformément à la Loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de mars 2014. Agglopolys, en collaboration étroite avec les communes, construit ainsi une stratégie collective et partagée, intégrant les problématiques à l'échelle intercommunale : habitat, équipement public, mobilité, développement économique...*



### Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le PLUi définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. C'est un outil qui permet aux communes et intercommunalités de prendre en main leur développement et de bénéficier de règles adaptées aux réalités et aux besoins locaux. Son élaboration est un moment privilégié pour imaginer et construire l'avenir du territoire, réfléchir de manière collective aux actions à engager et être en capacité, le moment venu, d'anticiper pour mieux s'adapter aux évolutions à venir plutôt que de les subir.

### Une vision intercommunale de l'urbanisme

L'évolution vers un PLU intercommunal répond donc à la nouvelle réalité des niveaux de décision et à la nécessité de mise en cohérence des différents PLU ou POS des communes. L'élaboration du PLU intercommunal permettra de s'interroger collectivement sur les grands enjeux du territoire (construire un équipement culturel, définir une nouvelle zone d'habitat, créer une station d'épuration, un réseau de transport collectif ou un pôle d'activité, protéger les terres agricoles...).

Enfin, il répond à une nécessité de mutualiser les moyens.

Tout comme le PLU communal, le PLUi doit être en cohérence avec les documents élaborés à l'échelle supérieure, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale du Blaisois (SCOT). Ce document élaboré à l'échelle du bassin du Blaisois servira de socle à la rédaction du PLUi. Le PLUi d'Agglopolys intègre les volets Habitat et Déplacements : le PLUi HD.

### Une mise en place progressive

- Diagnostic du territoire : Octobre 2016 à juin 2017
- Projet politique : Mars 2018
- Zonage et Règlement : Janvier 2018 à septembre 2019
- Enquête publique : Printemps 2020
- Approbation du PLUi-HD : Automne 2020

### Puis-je donner mon avis sur le PLUi HD ?

Comme vous deviez respecter les règles du PLU ou du POS de votre commune, vous devrez respecter les règles du PLUi lors de sa mise en place. Aussi, n'attendez pas 2020 pour donner votre avis !

**Des registres sont d'ores et déjà à votre disposition en mairie, et ce tout au long de la procédure d'élaboration, pour y recueillir vos attentes.**

## Plantons le paysage. 1 000 arbres pour le climat

Agglopolys, qui inscrit le paysage au cœur de ses politiques publiques pour faire de la Communauté d'agglomération de Blois un territoire attractif, a lancé au printemps dernier l'opération «Plantons le paysage. 1 000 arbres pour le climat». Son principe : mobiliser l'ensemble des communes membres pour signer la Charte de l'Arbre, développée par l'Association Régionale du Fleurissement (ARF Centre), et planter à cette occasion symboliquement 1 000 arbres sur le territoire.

### Élément constitutif de l'identité du territoire, le paysage s'affirme comme un fil rouge qui tisse les politiques d'Agglopolys.

Les enjeux de préservation et de mise en valeur du paysage sont particulièrement importants sur le territoire d'Agglopolys, notamment dans le cadre de l'inscription du val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco.

Forte de ce territoire d'exception, Agglopolys souhaite se donner une lisibilité nationale sur le plan de la qualité de ses paysages. Le paysage est mis au centre de toutes les politiques et les actions déjà engagées sont valorisées dans leurs dimensions paysagères (développement économique, habitat, transports, développement touristique ou urbanisme).

L'arbre est un élément constitutif fort des paysages et participe de l'embellissement du cadre de vie. Le patrimoine arboré est une composante active du territoire, offrant de nombreux bénéfices : réduction des îlots de chaleur en milieu urbain, participation à la gestion de l'eau, dépollution de l'air et des sols, bien-être, etc.

### Un appel entendu

39 communes ont répondu à l'appel à candidature et ce seront ainsi 600 plants d'arbres (d'essences locales) que la Communauté d'agglomération de Blois leur offrira. A la charge des communes ensuite de les planter, les protéger, les entretenir et les arroser.

Les projets sont très divers :

- cours d'écoles, vergers publics, jardins partagés, cœurs d'îlots,
- coulées vertes, entrées de communes
- parcs et jardins, abords d'équipements
- renouvellement du patrimoine ou compléments

Des étiquettes botaniques seront également offertes pour informer le public sur l'essence de l'arbre et le sensibiliser à la culture du végétal.

*L'article peut ensuite être complété par le projet de plantation propre à votre commune.*

**Agglopolys**  
Communauté d'agglomération de Blois



**PLANTONS LE PAYSAGE**  
**1 000 arbres pour le climat**

## LE JEU DE PAUME : UN ÉQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL

Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, a souhaité construire, sur son territoire, le Jeu de Paume, un équipement structurant au service de trois grandes fonctions : sportive, culturelle et économique. Les travaux ont débuté en mai 2015. La fin des travaux (sauf aléas) est prévue pour mi-2017.



### Une architecture spectaculaire

Le Jeu de Paume, situé avenue de Châteaudun à Blois, sur une ancienne friche industrielle, offre à l'agglomération un équipement structurant et fédérateur dans le quartier de l'îlot Laplace. Cet ouvrage, à faible impact environnemental et sanitaire, s'inscrit comme une figure de proue dans ce quartier en plein développement.

### Un équipement au service de 3 grandes fonctions

#### Vocation sportive

Accueil des pratiques sportives en salle de niveau national : basket-ball, handball, volley-ball, gymnastique, arts martiaux, boxe, tennis de table... Avec une capacité de 2 200 places en configuration basket.

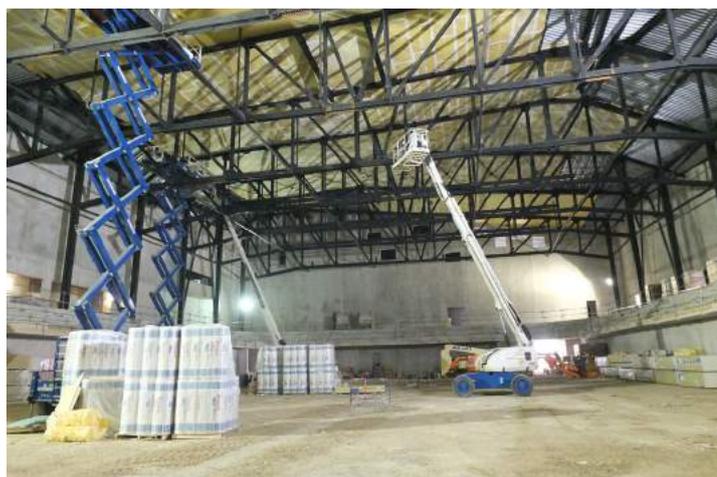
#### Vocation culturelle

Le Jeu de Paume pourra accueillir tous types de spectacles et d'événements : concerts, représentations, spectacles, galas... Avec des configurations multiples permettant d'accueillir de 1 000 spectateurs en spectacle assis à 3150 personnes en concert assis-debout.

#### Vocation économique

La conception permettra au Jeu de Paume de répondre aux demandes d'organisation d'événements économiques : séminaires, congrès, salons, forums ou conférences.

Le montant global de cet équipement s'élève à 25,7 M€ TTC.



## AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, nombreux ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

### L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 46 parcs d'activités sur 22 communes
- 26 ha disponibles
- 60 ha en cours d'aménagement, disponibles d'ici 2 à 5 ans

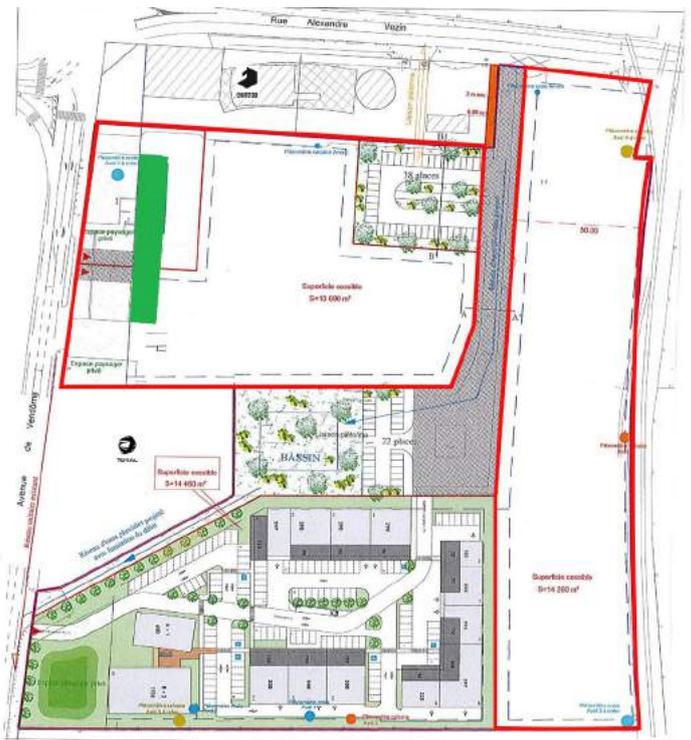
Prix du foncier au m<sup>2</sup> : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)  
Carte interactive des parcs d'activités sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

### Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.



compromis de vente a été signé en juillet 2016 avec Concept Ty pour la construction d'immobilier d'entreprises (bureaux et locaux d'activités) sur une parcelle de 1,4 ha.



### Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein du village de 6 200 m<sup>2</sup> situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose 7 ateliers (4 000 m<sup>2</sup>), 3 locaux mixtes (1 000 m<sup>2</sup>), 8 bureaux en location ou vente (1 200 m<sup>2</sup>).

### La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour votre entreprise.

### Site Cino Del Duca

Après achèvement de la démolition en 2016, il sera réaménagé en 2017 pour accueillir de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone industrielle de Blois. Un



## Entrepreneurs, rejoignez Le Lab !



PÔLE D'ENTREPRISES  
D'AGGLOPOLYS ●●

Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, ouvre fin 2016 à Blois. Il regroupe, sur un même lieu, une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, entretien des espaces communs, parking privé...

### Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement attractif, un accompagnement personnalisé (conseils, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

### Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

### Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

3/5 rue Roland Garros à Blois

Tél. 07 85 66 83 23

dev-eco@agglopolys.fr

## Chefs d'entreprise, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

### Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Loir-et-Cher Initiative : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

### Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement
- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois.

Dans le cadre du FIDEL, Agglopolys peut accorder des subventions sur l'investissement immobilier. Des aides peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

### Aide aux hébergements hôteliers

Le Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

### Aide aux commerces de proximité

Soutenir les commerces de proximité dans les communes rurales permet à Agglopolys de lutter contre la désertification des territoires, d'encourager l'installation dans les zones en déficit d'activité, de revitaliser les cœurs de village et d'encourager les actions collectives de commerçants. Ces aides aux commerces de proximité sont versées directement aux communes qui portent un projet relatif à des activités commerciales, artisanales ou de services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Mission développement économique et territorial  
Hôtel d'Agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 02 54 90 35 85 - dev-eco@agglopolys.fr

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

*Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.*



Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

### Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0806 000 139 | [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

### Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation



### Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil général de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'utilisateur a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil général passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

### Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.

Le coût des interventions est révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0806 000 139 – [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

## EAUX USÉES : LES BONS GESTES

### Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.

- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

### Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les ramène chez mon pharmacien
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.

## AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribuées :

- **Amélioration énergétique** : travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...
- **Adaptation au vieillissement et au handicap** : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- **Rénovation de logement vétuste** : travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité, travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...).

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.

Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou [adileie41@wanadoo.fr](mailto:adileie41@wanadoo.fr)



### Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

**Rénov'ENERGIE vous accompagne dans vos démarches (auprès des artisans, possibilité de financements) et vous donne les clés pour optimiser vos travaux.**

Lancée en 2015 en partenariat avec l'ADIL 41 - EIE, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher et la Maison de l'Emploi du Blaisois, Rénov'ENERGIE est une plate-forme facilitant vos démarches pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique. L'ADIL 41 - EIE est votre interlocuteur pour vous conseiller et affiner votre projet.

Avec Rénov'ENERGIE, vous pouvez :

- bénéficier de conseils par une structure spécialisée
- optimiser les financements disponibles
- faire réaliser les travaux par un groupement d'artisans labellisés RGE (menuisiers, électriciens, charpentiers, spécialistes en isolation intérieure et extérieure, chauffagistes, installateurs de VMC)
- être accompagné par un professionnel sur la durée du chantier.

La rénovation énergétique permet de faire baisser votre facture d'énergie, d'améliorer votre confort et d'augmenter

la valeur patrimoniale de votre bien.  
Contact

ADIL 41 – EIE (Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie)  
34 avenue Maunoury, porte C, à Blois.  
Tél. 02 54 42 10 00



## AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

### J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400 € remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Contact pour les modalités pratiques :

Service développement durable - 34 rue de la Villette à Blois  
- Tél. 02 54 56 51 52.

### Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Le réseau Azalys propose des vélos à des prix très attractifs, entretien compris (dans la limite des stocks disponibles). Des réductions sont appliquées si vous êtes abonné Azalys.

Contact : Agence Azalys – 3 rue du Commerce à Blois – Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local)



### Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail.

Abonnement mensuel : 8€/trimestriel : 15€/ annuel : 40€.  
Contact : Stationéo, parking Jean-Moulin. 11 rue Jean-Moulin à Blois. Tél. 02 54 70 58 30.

## Et si vous lanciez une ligne Carapattes ?

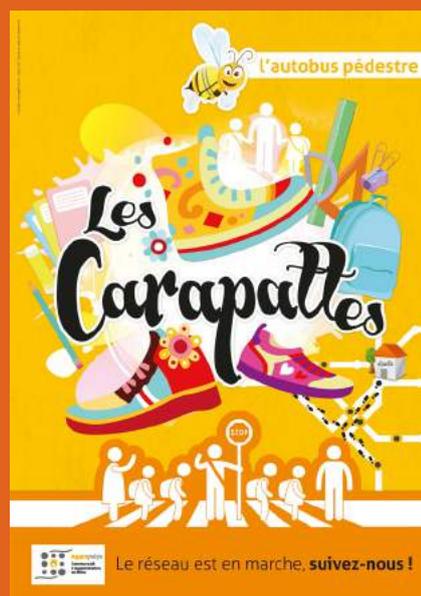
Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, et qui est encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

Un nouveau circuit Carapattes peut être mis en place à tout moment à l'initiative de la direction d'une école ou de parents d'élèves. Les initiateurs sont invités à contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche.

Un questionnaire est remis aux parents pour étudier le potentiel d'enfants et d'accompagnateurs. Un minimum de deux adultes accompagnateurs est nécessaire pour encadrer une ligne au quotidien.

Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet, etc.), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés.

Le matériel de sécurité est fourni par la Communauté d'agglomération de Blois (gilets et brassards fluorescents, panneaux STOP).



Contact.  
Département transports d'Agglopolys,  
Tél. 02 54 90 35 53.

## AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, des locations de vélo électrique et une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs. Découvrez-les et laissez-vous séduire !

### 7 lignes sur Blois et les communes limitrophes

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1<sup>er</sup> mai).

### 1 navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 12 minutes.

#### CONNAITRE LES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

##### 1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus

##### 2. Par SMS au 31014 (coût d'un SMS normal)

Envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée. Ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée.

##### 3. Par téléphone au 02 900 800 45 (prix d'un appel local)

Utiliser les équivalences suivantes :

Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7

Navette de centre-ville = 8

##### 4. En consultant le site internet d'AZALYS [www.azalys-blois.fr](http://www.azalys-blois.fr) ou en téléchargeant le widget.

### 10 lignes du réseau Route 41 au tarif du réseau AZALYS

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Route 41 du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau AZALYS, sur le périmètre d'Agglopolys. Consultez en annexe la ligne du réseau Route 41 qui dessert votre commune « Azalys - dessertes scolaires et communes ».

### Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires. Consultez en annexe la ligne scolaire qui dessert votre commune « Azalys - dessertes scolaires et communes ».

### Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Lieu d'arrivée	Du lundi au vendredi, heure d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

#### Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF

Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF **vers n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Lieu de départ	Heures de départ, du lundi au samedi		
Denis Papin	20h20	21h20	22h25
Gare SNCF	20h25	21h25	22h30
Lieu de départ	Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1 <sup>er</sup> mai)		
Denis Papin	19h05		
Gare SNCF	19h10		

#### Service du soir depuis Cap Ciné

**Les vendredis et samedis soirs toute l'année**, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous remmène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

## Résago : le transport à la demande



Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

*Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les personnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'une des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.*

### Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Pour terminer votre déplacement, vous avez la possibilité d'emprunter les lignes AZALYS en correspondance gratuite.

### Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi				
9h	10h	14h	15h	16h
Dimanche et jour férié (sauf 1 <sup>er</sup> mai)				
/	10h	14h	15h	/

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi				
11h	12h	16h30	17h30	18h30
Dimanche et jour férié (sauf 1 <sup>er</sup> mai)				
/	12h	16h30	17h30	/

### La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : [www.azalys-blois.fr](http://www.azalys-blois.fr)

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour les courses à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour les courses avant 14h
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi matin

### CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur [www.azalys.fr](http://www.azalys.fr) ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !

### Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1<sup>er</sup> mai).

### Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les mois à cette fin).

## Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur [www.azalys-blois.fr](http://www.azalys-blois.fr)

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour une prise en charge à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour une prise en charge avant 14h
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

## Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Route 41, services du matin et du soir, Résago, Handigo)

**Pass 1 heure : 1,20 €**

### Pass occasionnels

- Pass 2 x 1H : 2,25 €
- Pass 10 x 1H : 10,20 €
- Pass 24 H : 3 €

### Abonnements mensuels

- - 26 ans : 18,10 €
- 26/69 ans : 29 €
- 70 ans et + : 19 €
- Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 2,90 € à 14,5 €/mois.

## Le Pass liberté

Mis en place le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie et à tarif préférentiel !

Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous !

### Le principe

A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ».

Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et payez après.

## Le Pass Liberté dans le détail

- Librement : paiement différé, par prélèvement automatique (Ex. : vous êtes prélevé le 5 novembre pour les voyages effectués du 1<sup>er</sup> au 30 septembre).
- Sans abonnement : l'adhésion est gratuite et sans engagement sur la durée. Seulement 2 € vous seront demandés pour créer votre carte sans contact. Sans monnaie : plus besoin de prévoir de la monnaie à bord du bus. Vous payez après coup les voyages effectués.
- À tarif préférentiel : vous payez 1,02 € par voyage (1 heure de déplacement), au lieu de 1,20 € pour un Pass 1h.

## Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans 31 points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys ! En plus de la nouvelle agence commerciale située au 3 rue du Commerce à Blois, rendez-vous **XXXXXXXXXXXXXXXXXX** (*citer les dépositaires de votre commune ou ceux les plus proches- Pour ce faire, cf. annexe transports – Points de vente Azalys*) pour acheter ou recharger tous vos titres de transport Azalys.

## VOYAGER DANS TOUTE LA RÉGION AVEC JV-MALIN

Les titres de transport identifiés sur une face « JV Malin » sont le fruit d'un travail de l'ensemble des autorités organisatrices de transports de la région Centre-Val de Loire. Ils garantissent une inter-opérabilité des systèmes billettiques permettant de charger des abonnements de bus et des titres SNCF, ceux du réseau Fil Bleu de Tours et du réseau TAO d'Orléans. A terme, les usagers pourront emprunter l'ensemble des modes de transports publics de la région avec ce système.

*Cet article ne concerne pas la commune de Landes le Gaulois, dont la collecte est gérée par le Syndicat VAL-DEM.*

## LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

### La collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique jusqu'à la prochaine collecte, pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

*(Remarque : Pour le centre-ville de Blois, la collecte s'effectue le soir. Les bacs doivent être sortis pour 18h.)*

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés par les agents.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par Agglopolys, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration. L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

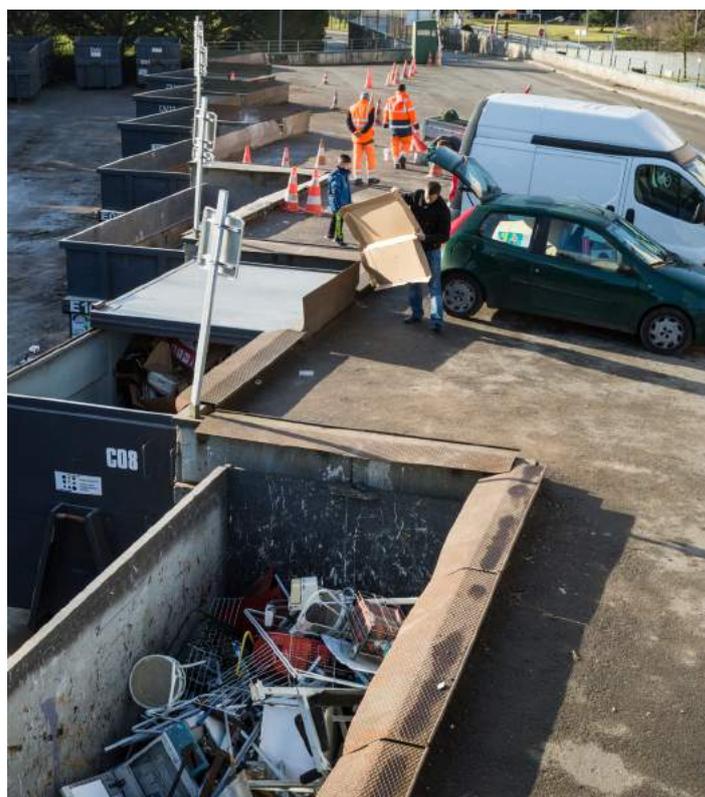
### Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune. Trois types de conteneurs sont à votre disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons et les briques alimentaires,
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.



### Les déchetteries



Déchetterie Blois Nord | Photo pashrash

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m<sup>3</sup> par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus (retour fournisseur), les extincteurs (retour fournisseur), les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)).

## Des bornes Habit Box

Des bornes pour la collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, peluches) ont été installées sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys. Même usés ou déchirés, leur matière première est recyclable !

Consultez [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) pour trouver la borne la plus proche de chez vous.



Pour toute question relative à la collecte des déchets, consultez le site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr), rubrique *Infos pratiques/Collecte des déchets* ou appelez le 02 54 58 57 57.

## Réduisons nos déchets !

Agissons  
plus malin !  
jetons moins !

Ensemble, poursuivons nos efforts et réduisons notre production des déchets en développant le compostage ou en apposant un autocollant Stop Pub sur notre boîte aux lettres, pour ne plus recevoir de publicité (40kg /an/foyer de papiers économisés en moyenne).

Pour les courses, préférons les achats en gros conditionnement et le vrac, faisons le choix du réutilisable plutôt que du jetable. Privilégions aussi la consommation de l'eau du robinet : c'est zéro déchet et jusqu'à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille !

Et, pour les fêtes de fin d'année, optons pour des cadeaux durables (carte cadeaux, livre, soin etc...) : ces cadeaux produisent peu, voire aucun déchet. Pour les jeux des enfants, privilégions ceux qui se branchent sur le secteur plutôt que les piles.

Ainsi, par des gestes préventifs simples, chacun d'entre nous peut agir au quotidien afin de limiter sa production de déchets. Pour en savoir plus sur les gestes éco citoyens rendez-vous sur [valeco41.fr](http://valeco41.fr)

## Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€ (article R.635-8).



## N'ABANDONNEZ PLUS VOTRE VÉHICULE HORS D'USAGE !

La loi oblige les propriétaires de véhicules hors d'usage à les vendre ou les céder à un centre agréé, pour démolition et recyclage, afin de prévenir les risques de pollution des sols et de l'eau. Agglopolys vous accompagne dans cette démarche, en proposant un service d'enlèvement à domicile totalement gratuit.



### Quels sont les véhicules concernés ?

Les véhicules qui peuvent être collectés gratuitement sont les voitures particulières, les camionnettes - 3,5 t, les cyclomoteurs à 3 roues : véhicules accidentés, techniquement et/ou économiquement irréparables, véhicules anciens trop usagés pour être revendus sur le marché de l'occasion. Sont exclus : les camionnettes et poids lourds d'un poids supérieur à 3,5 t, les 2 roues, les véhicules contenant des déchets et matières qui auraient été ajoutés, les véhicules nécessitant des moyens de levage, les véhicules inaccessibles.

### Comment faire ?

#### *Pour les particuliers habitant Blois :*

Allez au bureau de la police municipale, rue de la Garenne à Blois, afin d'y compléter la fiche de «demande d'enlèvement d'un véhicule hors d'usage», muni de la carte grise du véhicule, d'une attestation de domicile (quittance de loyer, EDF, GDF...) et d'une pièce d'identité.

#### *Pour les particuliers habitant une commune d'Agglopolys hormis Blois :*

Allez à votre mairie afin d'y compléter la fiche de «demande d'enlèvement d'un véhicule hors d'usage», muni de la carte grise du véhicule, d'une attestation de domicile (quittance de loyer, EDF, GDF...) et d'une pièce d'identité.

Le délai maximum d'intervention pour retirer le véhicule à domicile est fixé à 15 jours ouvrés.

*Pour tout renseignement complémentaire : contacter la société INDRA au 04 37 03 24 20.*

### La 2<sup>e</sup> vie de votre véhicule épave

Faire collecter votre véhicule usagé, c'est :

- Protéger l'environnement : « un véhicule hors d'usage non dépollué est considéré comme un déchet dangereux » (Code de l'environnement).
- Éviter les ennuis : « est puni d'une amende le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter en un lieu public ou privé une épave de véhicule » (Code pénal).
- Donner une seconde vie à votre véhicule ! Les ceintures de sécurité seront transformées en sangles, les pneus en aires de jeux, les tableaux de bord en tongs...

## LA FOURRIÈRE ANIMALE

*Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys !*

### Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez-pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

### Récupérer son animal

Présentez-vous à la fourrière animale du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-18h) ou le samedi (9h-10h30). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

### Signaler un animal errant

Contactez Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police ou à la gendarmerie de votre secteur.



### Tarifs (2017)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 48 € (frais doublés dès la 2<sup>e</sup> capture)
- Garde en fourrière : 24 € par jour
- Identification éventuelle : 55,30 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Contact : Agglopolys - Service fourrières - Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois - Tél. 02 54 90 35 35.

#### ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

#### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-18h  
Samedi : 9h-10h30

## LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la médiathèque Maurice-Genevoix, à Blois, ainsi que la médiathèque d'Onzain sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...



### Des documents en tous genres

- **Les livres et presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux (livres, journaux, plans, estampes, photographies, etc.)...
- **Le multimédia** : films, liseuses, méthodes d'apprentissage instrumental, CD, vinyles, jeux vidéo.

### Des services

- **Internet (wi-fi)** : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation (savoirs de base, langues étrangères dont le français, code de la route...). Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.
- **Initiations en informatique** : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Rédaction de courriers** : un écrivain public apporte son aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardi et jeudi à la médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

### 24h/24 et 7J/7

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur <http://biblio.ville-blois.fr/>
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

### Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur le site internet des bibliothèques.

### Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place bénéficier de l'offre des bibliothèques, il faut en revanche l'être pour emporter des documents chez soi. L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.

Jusqu'à 25 ans, l'abonnement simple est gratuit.

#### Abonnement simple : 13,50 € - Gratuit\*

(12 imprimés + 1 liseuse + 8 CD + 2 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet)

#### Abonnement plus : 32 € - 17,50 €\*<sup>2</sup>

(12 imprimés + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet)

#### Abonnement internet : gratuit

\* Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

### Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

#### Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

#### La médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13.

Lundi : fermeture

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

#### La médiathèque d'Onzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Onzain - Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

## LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente...  
Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

### La piscine Tournesol

**Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !**

Consultez le programme des animations ([agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

### Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant l'évacuation des bassins.

#### Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Vendredi : 11h30-13h45 / 19h-21h45
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

#### Vacances scolaires

##### Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45  
Samedi : 14h30-19h45  
Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

##### Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45  
Samedi - dimanche : 10h-19h45

#### Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45  
Fermé les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

#### Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.  
Tarifs pour les habitants de l'agglomération\* :

<b>Une entrée plein tarif</b>	2,80 €
<b>Carte de 10 entrées</b>	24,60 €
<b>Une entrée tarif réduit</b> Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS)	2 €

\*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2017. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain - 41000 Blois - Tél. 02 54 52 01 30



## Le Centre aquatique Agl'eau

### Univers aquatique

	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
<b>Lundi</b>	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Mardi</b>	11h45-14h15 17h15-21h	10h-22h	10h-22h
<b>Mercredi</b>	10h-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Jeudi</b>	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Vendredi</b>	11h45-14h15 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
<b>Samedi</b>	9h-21h	9h-21h	9h-21h
<b>Dimanche</b>	9h-19h	9h-19h	9h-20h

### Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h  
Dimanche : 10h - 19h

### Tarifs (jusqu'au 31 août 2017)

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,45 €  
Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,20 €  
Univers balnéo et aquatique : 13,95 €

Tous les tarifs sont consultables sur [www.agl-eau.fr](http://www.agl-eau.fr)

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

## Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) !

## LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

*Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.*



### Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

### Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet

de préserver l'intimité de chaque famille.

**Horaire d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.**

*Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr*